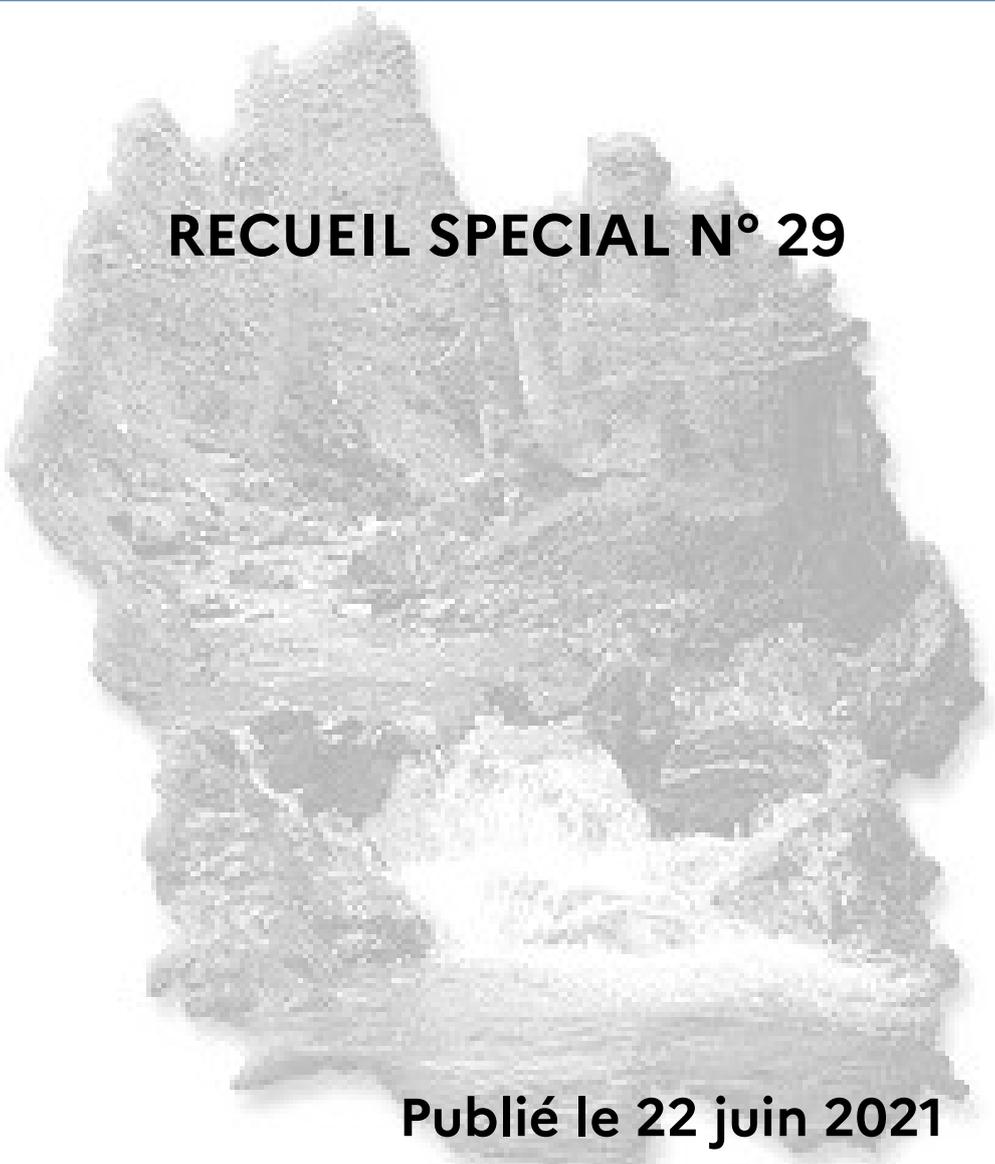




**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE



RECUEIL SPECIAL N° 29

Publié le 22 juin 2021

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

PRÉFECTURE de la LOZÈRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 29 en date du 22 juin 2021

SOMMAIRE

Préfecture et sous-préfecture de Florac

arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER-2021-172-001 en date du 21 juin 2021 établissant la liste des binômes par canton au second tour des élections départementales du 27 juin 2021



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREFDCL-BER-2021-172-001 EN DATE DU 21 JUIN 2021

**ÉTABLISSANT LA LISTE DES BINOMES PAR CANTON AU SECOND TOUR DES
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021**

La préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral.

VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le code électoral.

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

VU la loi 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

VU le décret n° 2013-398 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013.

VU le décret n° 2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants.

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique.

VU la circulaire NOR : INTA2110729C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021.

VU l'arrêté préfectoral n° PREFDCL-BER-2021-106-010 en date du 16 avril 2021 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections des conseillers départementaux de juin 2021.

VU les résultats du premier tour de scrutin des élections départementales.

VU les déclarations de candidature reçues à la préfecture le 21 juin 2021 et définitivement enregistrées.

VU le tirage au sort déterminant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage réalisé le 5 mai 2021.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1 – La liste des binômes de candidats pour le second tour des élections départementales 2021 et de leurs remplaçants, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est arrêtée par canton dans l'ordre fixé comme suit dans l'annexe ci-jointe.

Article 2 – Les emplacements d'affichage tels qu'ils ont été attribués au premier tour sont conservés par les candidats en lice au second tour.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Florac, les maires et présidents de bureaux de vote des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché aux emplacements habituels.

La préfète,

Signé

Valérie HATSCH

**ANNEXE à l'arrêté n° PREFDCL-BER-2021-172-001
en date du 21 juin 2021**

LISTE DES BINOMES DE CANDIDATS

CANTON DE GRANDRIEU - 4806

N° panneau d'affichage	BINOMES DE CANDIDATS	REPLAÇANTS
1	ANDRÉ Christiane – RANC Christophe	CHARMASSON Aude – BLANC Fabien
2	GIBERT Francis – VIGNAL-CHEMIN Valérie	SYLVAIN Pierre-Emile – BROS Valérie

CANTON DE MARVEJOLS - 4808

N° panneau d'affichage	BINOMES DE CANDIDATS	REPLAÇANTS
1	BREMOND Patricia – FONTUGNE Gilbert	SALSON Delphine – PIC Jérémy
2	CASTAREDE Corine – DE LAS CASES Paul	CARTAILLAC Caroline – GRAL Fabrice

CANTON DE MENDE-2 - 4810

N° panneau d'affichage	BINOMES DE CANDIDATS	REPLAÇANTS
1	ABED Karim – JACQUES Michelle	BRINGER Jérémy – DIAS DA SILVA Marisa
2	AMARGER-BRAJON Françoise – ROBIN François	MAURIN Stéphanie – COMBES Alain